Réf. Farde e-Assemblées : 2676480

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Culture - Subside d'investissement à l'asbl Brufête.- Budget extraordinaire 2025.- Montant : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brufête;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 30.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Brufête pour le renouvellement de sites web (n° de projet HF10-228-2009).- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025.

Annexes :